

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h 47.

La séance est suspendue de 20 h 05 à 20 h 47.

**Présents :** M. Couet, Président, Mmes Andro, Appéré, Barbier, MM. Béchara, Bernard, Berroche, Mmes Besserve, Blouin (jusqu'à 22 h 25), M. Bohuon, Mme Bougeard, MM. Bouloux (jusqu'à 18 h 54), Bourcier (à partir de 19 h 28), Mme Bouvet, M. Breteau (jusqu'à 20 h 05), Mmes Briand, Briéro, Brossault (à partir de 18 h 56), MM. Caffin, Chardonnet (à partir de 19 h 01), Chiron, Chouan, Mme Condolf-Ferec (à partir de 20 h 47), MM. Cressard, Crocq, Crouzet, Mmes Danset, Daucé (à partir de 20 h 47), MM. De Bel Air, De Oliveira, Mme De Villartay (jusqu'à 20 h 05), MM. Dehaese, Dein, Mmes Dhalluin, Ducamin, M. Duperrin, Mme Durand (à partir de 20 h 47), M. Ech-Chekhchakhi, Mmes Eglizeaud, Faucheux, MM. Froger, Gaudin (à partir de 19 h 43), Mme Gautier, MM. Gautier, Goater (à partir de 19 h 06), Mmes Gouesbier (à partir de 18 h 56), Guitteny, MM. Hamon, Hervé Marc, Hervé Pascal, Jégou (jusqu'à 20 h 05), Mmes Joalland, Jouffe-Rassouli, Jubault-Chaussé (à partir de 19 h 41), Krüger (jusqu'à 19 h 55), MM. Le Bihan (à partir de 19 h 07), Le Blond, Mmes Le Couriau (à partir de 20 h 47), Le Galloudec, MM. Le Gargasson, Le Gentil (à partir de 20 h 47), Mme Le Men, M. Le Moal (à partir de 18 h 56 et jusqu'à 20 h 05), Mme Lebœuf (à partir de 19 h 12), MM. Legagneur, Letort (à partir de 19 h 02), Mmes Letourneux, Lhotellier, MM. Louapre, Maho-Duhamel (à partir de 19 h 06), Marchal, Mmes Marchandise-Franquet (à partir de 19 h 28), Marie (à partir de 19 h 33), Moineau, M. Monnier, Mmes Noisette, Parmentier, Pellerin, Pétard-Voisin, MM. Pinault (jusqu'à 21 h 35), Plouhinec, Plouvier (à partir de 18 h 52), Prigent, Puil, Mme Rault (à partir de 19 h 30), MM. Richou, Ridard, Mme Rolandin (à partir de 20 h 47), MM. Rouault (à partir de 18 h 56), Roudaut, Mmes Rougier, Roux, M. Ruello, Mme Salaün (à partir de 19 h 25), M. Sémeril, Mme Séven (à partir de 19 h 51), M. Sicot, Mme Sohier, MM. Thébault, Theurier, Thomas, Yvanoff.

**Absents excusés :** Mme Bellanger, MM. Besnard, Careil, Caron, Mmes Coppin, Desbois, Ganzetti-Gemin, MM. Geffroy, Gérard, Guiguen, Houssel, Kerdraon, Lahais, Le Bougeant, Le Brun, Nouyou, Pelle, Mmes Remoissenet, Robert, Saoud.

**Procurations de votes et mandataires :** M. Besnard à Mme Appéré, M. Bouloux à Mme Pétard-Voisin (à partir de 18 h 54), M. Breteau à M. Le Blond (à partir de 20 h 47), M. Careil à Mme Noisette, Mme Condolf-Ferec à M. Chardonnet (à partir de 19 h 01 et jusqu'à 20 h 05), Mme Coppin à M. Legagneur, Mme De Villartay à Mme Dhalluin (à partir de 20 h 47), Mme Desbois à M. De Bel Air, M. Geffroy à Mme Joalland, M. Jégou à Mme Eglizeaud (à partir de 20 h 47), M. Kerdraon à Mme Danset, Mme Krüger à M. Berroche (à partir de 19 h 55), M. Lahais à Mme Bougeard, M. Le Bougeant à Mme Briéro, M. Le Gentil à M. Theurier (jusqu'à 20 h 05), M. Le Moal à M. Maho-Duhamel (à partir de 20 h 47), Mme Marchandise-Franquet à Mme Rougier (jusqu'à 19 h 28), M. Nouyou à Mme Séven (à partir de 19 h 51), Mme Robert à Mme Briand, Mme Rolandin à M. Cressard (jusqu'à 20 h 05), Mme Saoud à M. Bourcier (à partir de 19 h 28).

M. Theurier est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 mars 2017) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 2 mars 2017 est lu et adopté.

La séance est levée à 23 h 02.

Le Conseil :

**COMMISSION**  
**FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE**

C 17.058 Administration Générale – Ordre du jour de la séance – Adjonction d'une question

- décide d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil présentement réuni la question suivante : "Opérations d'aménagement – Société d'Economie Mixte SADIV - Modification de l'objet et du capital social - Autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire - Renonciation aux droits préférentiels de souscription – Approbation".

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION**  
**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN**

C 17.059 Développement économique – Emploi – "Mettre en commun nos forces pour l'emploi" – Manifeste des élus de Rennes Métropole en faveur d'un pacte métropolitain pour l'emploi

- approuve les termes du Manifeste des élus de Rennes Métropole en faveur d'un pacte métropolitain pour l'Emploi.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION**  
**FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE**

C 17.060 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau– Compte-rendu des Décisions

- **prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.**

C 17.061 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Président – Compte-rendu

- **prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Monsieur le Président en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.**

**COMMISSION**  
**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN**

C 17.062 Administration générale – Organismes extérieurs – GIP Pays de Rennes, Conseil d'exploitation des Régies d'assainissement et Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes – Désignations de représentants – Délibérations n° C 14.160, C 14.194 et C 15.502 – Modifications

- décide de modifier les délibérations n° C 14.160 du 24 avril 2014, C 14.194 du 22 mai 2014 et C 15.502 du 17 décembre 2015, portant respectivement désignation des représentants de Rennes Métropole au sein du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) « Le Pays de Rennes », au Comité syndical du syndicat mixte du SCoT du pays de Rennes et au Conseil d'exploitation des Régies d'assainissement de Rennes Métropole ;

- décide d'adopter le vote à main levée pour les désignations relatives au GIP Pays de Rennes et au Conseil d'exploitation des Régies d'assainissement de Rennes Métropole ;
- désigne les représentants de Rennes Métropole au sein de l'Assemblée Générale du GIP « Le Pays de Rennes » :
  - Mme Marie-Hélène DAUCE en remplacement de Mme Martine LEFRILEUX,
  - Mme Pascale JUBAULT-CHAUSSEE en remplacement de M. Jean-Jacques BERNARD,
  - M. Jacques DAVIAU en remplacement de M. Gérard RICHO ;

**Les candidats sont élus.**
- désigne le représentant de Rennes Métropole au sein du Conseil d'exploitation des Régies d'assainissement de Rennes Métropole en remplacement de M. Pierre BRETEAU.
  - La candidature suivante est proposée : M. Gilles DE BEL AIR ;

**Le candidat est élu.**

#### **Adoption à l'unanimité**

- désigne, à bulletins secrets, le nouveau représentant de Rennes Métropole au sein du Comité syndical du syndicat mixte du SCoT du pays de Rennes, en remplacement de Mme Martine LEFRILEUX.
  - La candidature suivante est proposée : Mme Marie-Hélène DAUCE ;

Le résultat de l'élection du représentant de Rennes Métropole au sein du Comité syndical du syndicat mixte du SCoT du pays de Rennes est le suivant :

- Nombre de votants : 106
- Bulletins blancs : 10
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 96
- Majorité absolue : 49
- A obtenu :
  - Mme Marie-Hélène DAUCE : 96 voix

**Le représentant de Rennes Métropole au sein du Comité syndical du syndicat mixte du SCoT du pays de Rennes, Mme Marie-Hélène DAUCE, est élue par 96 voix.**

#### **C 17.063 Développement économique – Emploi – Convention tripartite avec la Mission Locale et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes concernant l'animation, l'instruction et la gestion du Fonds local d'Aide aux Jeunes de Rennes Métropole – Délibération n° C 16.321 – Modification**

- décide de modifier la délibération n° C 16.321 du 15 décembre 2016 relative à la convention tripartite avec la Mission Locale et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes concernant l'animation, l'instruction et la gestion du Fonds local d'Aide aux Jeunes de Rennes Métropole;
- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 144 260 € au titre de l'année 2017 au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes pour la gestion financière du Fonds local d'Aide aux Jeunes sur le territoire de Rennes ;
- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 101 000 € au titre de l'année 2017 à la Mission Locale pour l'animation, l'instruction et la gestion du Fonds local d'Aide aux Jeunes sur le territoire de la Métropole "hors Rennes" ;
- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 48 000 € maximum au titre de l'année 2017 au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes et/ou à la Mission Locale en cas de consommation totale des enveloppes initiales ;
- décide l'attribution à la Mission Locale et au CCAS de la Ville de Rennes d'une rémunération relative aux frais de gestion dans les conditions définies dans la présente délibération ;
- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 54 740 € au titre de l'année 2017 à la Mission Locale pour l'accompagnement socio-professionnel réalisé au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Rennes Métropole, la Mission Locale et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes ;

- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité – Un conseiller ne prenant pas part au vote (Mme Andro)**

##### C 17.064 Développement économique – Innovation – Association « La French Tech Rennes Saint-Malo » – Subvention – Convention

- décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 400 000 € à l'association "La French Tech Rennes Saint-Malo", au titre de l'année 2017 ;
- approuve les termes de la convention à conclure avec l'association "La French Tech Rennes Saint-Malo" définissant les modalités de soutien de Rennes Métropole ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention ou tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

##### C 17.065 Développement économique et Rayonnement métropolitain – Coopérations métropolitaines – Création du parcours touristique "Nantes – Rennes – Saint-Malo – Mont-Saint-Michel" – Convention de partenariat et de coproduction

- approuve les termes de la convention de partenariat et de coproduction à conclure avec Nantes Métropole, Le Voyage à Nantes, Destination Rennes et Destination Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel, qui a pour objet la création du parcours touristique "Nantes/Rennes/Saint-Malo/Baie du Mont-Saint-Michel ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5311-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention de partenariat et de coproduction et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **COMMISSION** **PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

##### C 17.066 Développement durable du territoire – Environnement – Energie – Agence Locale de l'Energie et du climat du Pays de Rennes (ALEc) – Convention d'objectifs 2016-2020 n° 16C0018 – Subvention sur programme d'activités 2017

- décide l'attribution à l'Agence Locale de l'Énergie et du climat du Pays de Rennes d'une subvention d'un montant de 120 000 € en soutien au programme d'activités 2017.

#### **Adoption à l'unanimité – Deux conseillers ne prenant pas part au vote (MM. Dehaese et Le Gentil)**

##### C 17.067 Développement durable du territoire – Conseil de développement de la métropole de Rennes – Coordination nationale des Conseils de développement – Réseau des Conseils de développement bretons – Adhésions – Cotisations 2017

- approuve l'adhésion de Rennes Métropole à la Coordination nationale des Conseils de développement et à l'association de gestion des moyens du réseau des Conseils de développement bretons ;
- décide le versement de la cotisation annuelle à la Coordination nationale des Conseils de développement et à l'association de gestion des moyens du réseau des Conseils de développement bretons ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte nécessaire à l'adhésion à la Coordination nationale des Conseils de développement et à l'association de gestion des moyens du réseau des Conseils de développement bretons.

#### **Adoption à l'unanimité**

C 17.068 Développement durable du territoire – Protection de la ressource en eau – Partenariat avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais – Approbation des termes de la convention cadre "Eau en Saveurs" – Autorisation de signature au Président

- approuve les termes de la convention cadre de partenariat réunissant Rennes Métropole, la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et les communes volontaires issues du périmètre administratif d'Eau du Bassin Rennais, ayant pour objet la protection des ressources en eau du bassin rennais ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention cadre de partenariat.

#### **Adoption à l'unanimité**

C 17.069 Aménagement du Territoire – Bruz – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 10 – Approbation

- approuve la modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bruz, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

#### **Adoption à l'unanimité**

C 17.070 Aménagement du Territoire – Bruz – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 11 – Approbation

- approuve la modification n° 11 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bruz, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

#### **Adoption à l'unanimité**

C 17.071 Aménagement du Territoire – Gévezé – Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n° 1 – Approbation

- approuve la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gévezé, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

#### **Adoption à l'unanimité**

C 17.072 Aménagement du territoire – Le Rheu – Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n° 1 – Modalités de mise à disposition du public

- prend acte de l'objet du projet de modification simplifiée du PLU de Le Rheu ;
- met à la disposition du public le projet de modification simplifiée et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre d'observations ;
- dit que les pièces du dossier et le registre d'observations seront mis à disposition du public en mairie de Le Rheu durant une période d'un mois, du 18 avril 2017 au 18 mai 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

#### **Adoption à l'unanimité**

C 17.073 Aménagement du Territoire – Programme local de l'agriculture – Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan – Autorisation de signature

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L.5211.9 ou L.2217.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan ainsi que tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

C 17.074 Valorisation des déchets ménagers – Prévention des déchets – Programme Local de Prévention des déchets 2017-2021 – Approbation

- approuve les termes du Programme Local de Prévention des déchets 2017-2021 indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

**Adoption à l'unanimité**

C 17.075 Valorisation des déchets ménagers – Unité de Valorisation Énergétique – Convention de délégation de service public n° 11-384 avec la Société Bretonne d'Exploitation de Chauffage (SOBREC) – Avenant n° 11

- approuve les termes de l'avenant n° 11 à la convention de délégation de service public n° 11-384 conclue avec la Société Bretonne d'Exploitation de Chauffage (SOBREC) ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211.9 ou L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 11 à la convention de délégation de service public ainsi que tous les actes s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

C 17.076 Valorisation des déchets ménagers – Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole – Pré-programme des travaux de restructuration – Approbation du pré-programme et de l'enveloppe financière

- approuve le pré-programme des travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle qui s'élève à la somme de 83 420 000 €HT (valeur décembre 2016) hors frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- approuve le principe du recours à un mandataire et à une mission d'assistance technique pour le suivi global du programme des travaux.

**Adoption par 99 voix pour et 14 contre**

**COMMISSION**  
**MOBILITE ET TRANSPORTS**

C 17.077 Mobilité – Contrat de Plan État Région – Voiries structurantes de l'agglomération rennaise – Convention de partenariat

- approuve les termes de la convention, à conclure avec la Préfecture de la Région Bretagne et la Région Bretagne, portant sur les orientations du Contrat de Plan État/Région 2015-2020 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211.9 ou L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption par 99 voix pour et 13 abstentions**

C 17.078 Transports collectifs – Réseau STAR et Service Handistar – Plan d'actions 2017 – Volets « Offre » – « Études » – « Communication »

- approuve les orientations du Plan d'actions 2017 sur l'évolution de l'offre de service, les études d'exploitation, la communication et l'information voyageur telles que présentées dans la délibération.

**Adoption à l'unanimité**

C 17.079 Transports collectifs – Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière – Modification des statuts – Désignation de représentant

- approuve les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Gare Routière, annexés à la présente délibération, applicables à compter de leur notification ;
- décide d'adopter le vote à main levée ;
- désigne le représentant au sein du comité syndical du syndicat mixte de la gare routière (SMGR) ;

La candidature suivante est proposée : M. Daniel Dein.

**Le candidat est élu.**

**Adoption à l'unanimité**

C 17.080 Voirie et Infrastructures – Pont-Péan – Route de Lailé – Requalification des espaces publics – Convention de maîtrise d'ouvrage unique

- désigne Rennes Métropole comme maître d'ouvrage unique sur le périmètre de l'opération de requalification des espaces publics de la Route de Lailé à Pont Péan ;
- approuve les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à conclure entre Rennes Métropole et la commune de Pont Péan ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L5211.9 ou L2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION  
AMENAGEMENT ET HABITAT**

C 17.081 Opérations d'aménagement – Bruz – ZAC "Ker Lann" – Versement d'une avance remboursable n° 5 à la S.A.D.I.V. – Convention

- décide le versement d'une avance remboursable d'un montant de un million d'euros à la SADIV pour l'aménagement de la ZAC Ker-Lann ;
- approuve les termes de la convention à conclure avec la SADIV relative au versement de cette cinquième avance remboursable ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

C 17.082 Opérations d'aménagement – Cesson-Sévigné – ZAC "Les Champs Blancs" – Concession d'aménagement n° 99.1.005 - Protocole de clôture – Approbation

- approuve le protocole de clôture de la concession d'aménagement n° 99.1.005 et ses annexes incluant notamment le compte rendu annuel au 31 décembre 2016 valant arrêté provisoire des comptes au 30 avril 2017 ;

- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit protocole ainsi que tous actes s'y rapportant.

#### **Adoption par 111 voix pour et 1 abstention**

##### C 17.083 Opérations d'aménagement – Rennes – Cesson-Sévigné – ZAC "Atalante ViaSilva" – Concession à la société publique locale d'aménagement ViaSilva – Approbation

- approuve les termes du projet de contrat de concession de la ZAC Atalante ViaSilva ;
- décide d'en confier l'exécution, jusqu'au 31 décembre 2037, à la société publique locale d'aménagement ViaSilva ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit contrat ainsi que tous actes s'y rapportant.

#### **Adoption par 111 voix pour et 1 abstention**

##### C 17.084 Habitat – Association Logement et Familles en Difficultés (ALFADI) – Subvention 2017 – Convention

- décide le versement d'une subvention à ALFADI, association d'insertion par le logement, au titre de l'année 2017, d'un montant de 253 000 € ;
- approuve les termes de la convention à intervenir avec ALFADI, association d'insertion par le logement, relative au versement de la subvention précitée ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité – Un conseiller ne prenant pas part au vote (Mme Le Men)**

##### C 17.085 Habitat – Office Public de l'Habitat "Archipel Habitat" – Désignation de représentants – Délibération n° C 14.156 – Modification

- décide l'adoption du vote à main levée ;
- désigne, en remplacement de Monsieur Sylvain LE MOAL, le représentant de Rennes Métropole, en tant que membre du Conseil métropolitain, au sein du conseil d'administration d'Archipel Habitat.  
La candidature suivante est proposée : Mme Muriel CONDOLF-FEREC ;  
**La candidate est élue.**
- désigne, en remplacement de Madame Muriel CONDOLF-FEREC, le représentant de Rennes Métropole, en tant que personne qualifiée, au sein du conseil d'administration d'Archipel Habitat.  
La candidature suivante est proposée : Mme Catherine DEBROISE.  
**La candidate est élue.**

#### **Adoption à l'unanimité**

##### C 17.086 Habitat – Délégation de compétence du Département à Rennes Métropole dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe – Convention relative à la délégation de gestion des aides aux ménages du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

- approuve les termes de la convention à passer avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine relative à la délégation de gestion des aides aux ménages du Fonds de Solidarité Logement (FSL) ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

#### **Adoption à l'unanimité**



C 17.087 Habitat – Conférence Intercommunale du Logement (CIL) – Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté – Candidature de Rennes Métropole à l'expérimentation d'une nouvelle politique des loyers

- propose sa candidature à l'expérimentation d'une nouvelle politique des loyers sur son territoire, dans le cadre de la possibilité offerte par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

**Adoption par 86 voix pour, 21 contre et 4 abstentions**

C 17.088 Action foncière – Noyal-Châtillon-sur-Seiche – Secteur "Beaulieu" – Création d'une Zone d'Aménagement Différé

- prend acte de l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche en date du 3 février 2017 sur le principe de création d'une Zone d'aménagement Différé sur le secteur de "Beaulieu" délimité au plan annexé à la délibération ;
- décide la création d'une Zone d'Aménagement Différée à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, sur le secteur de "Beaulieu", d'une surface totale de 42 247 m<sup>2</sup>, comprenant les parcelles AB 165 et AB 253, conformément au plan annexé à la délibération ;
- décide que Rennes Métropole sera titulaire du droit de préemption ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Adoption à l'unanimité**

C 17.089 Action foncière – Saint-Jacques-de-la-Lande – Secteur "La Basse Chevrolais" – Création d'une Zone d'Aménagement Différé

- prend acte de l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jacques de la Lande en date du 6 février 2017 sur le principe de création d'une Zone d'aménagement Différé sur le secteur de "La Basse Chevrolais" délimité au plan annexé à la délibération ;
- décide la création d'une Zone d'Aménagement Différée à Saint-Jacques-de-la-Lande, sur le secteur de "La Basse Chevrolais", d'une surface totale de 75 073 m<sup>2</sup> conformément au plan annexé à la délibération comprenant les parcelles visées dans l'état parcellaire annexé à la délibération ;
- désigne la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande comme titulaire du droit de préemption ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211.9 ou L 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION**  
**FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE**

C 17.090 Finances – Fiscalité mixte – Fixation des taux d'imposition pour 2017

- décide de maintenir les taux d'imposition 2017 à leur niveau de 2016 et donc de les fixer comme suit :
  - Taxe d'habitation (TH) : 13,64%
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 1,73%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 6,10%
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 28,73%

**Adoption à l'unanimité**

- décide de maintenir le taux moyen pondéré de TEOM à son niveau de 2016 et donc de fixer par suite les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017 par zone de perception comme suit :
  - o Acigné : 6.47%
  - o Bécherel : 9.08%
  - o Betton : 5.74%
  - o Bourgbarré : 7.56%
  - o Brécé : 8.87%
  - o Bruz : 5.59%
  - o Cesson-Sévigné (Est boulevard des Alliés) : 4.28%
  - o Chantepie : 5.34%
  - o La Chapelle-Chaussée : 9.93%
  - o La Chapelle-des-Fougeretz : 6.03%
  - o La Chapelle-Thouarault : 7.59%
  - o Chartres-de-Bretagne : 6.27%
  - o Chavagne : 6.11%
  - o Chevaigné : 9.08%
  - o Cintré : 8.27%
  - o Clayes : 8.57%
  - o Corps-Nuds : 7.85%
  - o Gévezé : 7.83%
  - o L'Hermitage : 6.53%
  - o Laillé : 6.60%
  - o Langan : 9.88%
  - o Miniac-sous-Bécherel : 11.64%
  - o Montgermont : 5.23%
  - o Mordelles : 5.72%
  - o Nouvoitou : 7.43%
  - o Noyal-Châtillon-sur-Seiche : 6.51%
  - o Orgères : 6.75%
  - o Pacé : 5.23%
  - o Parthenay-de-Bretagne : 8.93%
  - o Pont-Péan : 7.43%
  - o Le Rheu : 5.80%
  - o Romillé : 7.81%
  - o Saint-Armel : 8.56%
  - o Saint-Erblon : 7.01%
  - o Saint-Gilles : 6.31%
  - o Saint-Grégoire (extra rocade) : 4.15%
  - o Saint-Jacques de la Lande (extra rocade) : 5.45%
  - o Saint Sulpice la Forêt : 7.78%
  - o Thorigné-Fouillard : 6.26%
  - o Le Verger : 12.47%
  - o Vern-sur-Seiche : 5.52%
  - o Vezin-le-Coquet : 6.10%
  - o Cesson-Sévigné (Ouest boulevard des Alliés) : 5.15%
  - o Rennes : 5.57%
  - o Saint-Grégoire (intra rocade) : 4.82%
  - o Saint-Jacques de la Lande (intra rocade) : 5.96%

**Adoption à l'unanimité**

C 17.092 Personnel – Filières administrative et technique – Créations, redéploiements, transformations et précision d'emplois

- décide les créations suivantes :
  - trois emplois d'adjoint(e) technique ;
- décide les redéploiements suivants :
  - un emploi d'attaché(e) par redéploiement d'un emploi de rédacteur(trice),
  - un emploi d'ingénieur(e) par redéploiement d'un emploi d'adjoint(e) administratif(ve) ;
- décide les transformations suivantes :
  - un emploi d'adjoint(e) technique en un emploi de technicien(ne),
  - un emploi de rédacteur(trice) en un emploi d'adjoint(e) administratif(ve) ;
- approuve les précisions d'emploi relative à :
  - un emploi d'administrateur hors classe ;
- approuve le tableau des emplois ainsi modifié.

**Adoption à l'unanimité**

C 17.093 Administration générale – Service Imprimerie de Rennes Métropole – Fourniture de prestations liées au processus de diffusion – Photocopies – Instauration et fixation de tarifs – Délibération n° C 17.027 – Modification

- approuve la rectification des montants des photocopies de série couleur réservées aux administrations et partenaires de Rennes Métropole ;
- décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2017 ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

C 17.094 Administration générale – Marchés publics – Centrale d'achat de Rennes Métropole REGATE – Conditions générales de recours – Approbation – Conventions d'adhésions – Autorisation de signature au Président

- approuve les termes des conditions générales de recours à la centrale d'achat REGATE qui seront intégrées dans les conventions d'adhésion de ses membres ;
- autorise M. le Président de Rennes Métropole en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, ou toute personne habilitée, à signer les dites conventions d'adhésion ainsi que les actes s'y rapportant.

**Adoption à l'unanimité**

**COMMISSION**  
**AMENAGEMENT ET HABITAT**

C 17.095 Opérations d'aménagement – Société d'Economie Mixte SADIV - Modification de l'objet et du capital social - Autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire - Renonciation aux droits préférentiels de souscription - Approbation

- approuve la modification de l'article 2 des statuts de la SEM SADIV relatif à l'objet de la société ainsi que la modification de l'article 7 des statuts de la SEM SADIV relatif au capital social ;
- autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant ces modifications statutaires, et le dote de tous pouvoirs à cet effet ;
- décide de ne pas participer à l'augmentation de capital de la SEM SADIV et de renoncer à ses droits préférentiels de souscription ;

- autorise son représentant à signer le pacte d'actionnaires et le dote de tous pouvoirs à cet effet ;
- dote son Président de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Adoption à l'unanimité**

---

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le    avril 2017.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Matthieu THEURIER

Joël BOSCHER